Document généré le 12 oct. 2024 00:53

Nouvelles pratiques sociales

L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années

Yvan Turcotte

Volume 10, numéro 1, printemps 1997

10e anniversaire

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301385ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301385ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)
1703-9312 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Turcotte, Y. (1997). L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années. *Nouvelles pratiques sociales*, *10*(1), 53–57. https://doi.org/10.7202/301385ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'immigration et l'intégration des immigrants au Québec au cours des quinze dernières années[1]

Yvan TURCOTTE
Directeur des politiques et des programmes d'immigration
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Trois tendances de fond, au cours des deux dernières décennies, ont particulièrement concouru à structurer l'immigration et la dynamique d'intégration des immigrants au Québec.

La mutation qu'a connue le Québec sur le plan démographique est l'une de ces tendances. Naguère caractérisée par un taux de natalité comptant parmi les plus élevés du monde occidental, la société québécoise n'assure plus, depuis la fin des années 1960, le renouvellement des générations. L'indice de fécondité, qui devrait se situer à environ 2,1

1. Ce texte a été publié dans *Vivre ensemble*, Bulletin de liaison en pastorale interculturelle, Centre Justice et Foi, hiver-printemps, 1997.

pour assurer ce renouvellement, a oscillé entre 1,35 et 1,65 depuis 15 ans. La prise de conscience grandissante de ce phénomène et de ses conséquences prévisibles (vieillissement de la population et, à plus long terme, diminution nette de la taille de celle-ci ; diminution du poids du Québec au sein de l'ensemble canadien) ont largement déterminé, surtout à partir du milieu des années 1980, les politiques d'immigration du Québec.

La volonté du Québec d'acquérir un contrôle accru de son immigration représente une autre de ces tendances fondamentales. La collectivité québécoise entend déterminer elle-même, dans la plus large mesure possible, et en fonction de ses besoins et de ses valeurs, tant les volumes et la composition de son immigration que les différents aspects de l'intégration de ses immigrants. Cette volonté s'était notamment manifestée par la conclusion de l'Entente Couture-Cullen, en 1978, qui reconnaissait au Québec ses premiers pouvoirs significatifs d'intervention en matière de sélection. Elle s'est aussi traduite par l'inscription de l'immigration au cœur des revendications constitutionnelles du Québec, tant par le gouvernement Lévesque dans le cadre du «Beau risque», que par le gouvernement Bourassa dans la liste des cinq demandes qui devaient mener aux accords du lac Meech. Et elle a entraîné l'Accord Canada-Québec de 1991 qui consolide et élargit les pouvoirs québécois d'intervention en particulier au chapitre de l'accueil et de l'intégration des immigrants.

Sans pour autant – beaucoup s'en faut – avoir atteint la pleine maîtrise de son immigration, le Québec a depuis une quinzaine d'années acquis et exercé des pouvoirs significatifs. Cette période a ainsi vu la mise en place des instruments d'intervention du Québec. Celui-ci a notamment développé des instruments de planification des niveaux d'immigration et de consultation sur ceux-ci ; il a adopté, puis fait évoluer, ses propres politiques et programmes de recrutement de sélection ou de parrainage visant les composantes humanitaires, économiques et familiales du mouvement d'immigration ; il a, de même, structuré des interventions originales en matière d'accueil, de francisation et d'aide à l'intégration des nouveaux venus. Enfin, l'Énoncé de politique de 1990, qui a fait l'objet d'une large adhésion, est venu cristalliser les acquis des années précédentes et tracer les grands axes de l'action du Québec pour l'avenir.

S'inscrivant dans un contexte d'affirmation nationale et de progression socio-économique des Québécois francophones, l'adoption de la Loi 22 puis de la *Charte de la langue française* est venue clarifier les conditions dans lesquelles doit se réaliser la démarche d'intégration des immigrants à la société québécoise. *L'affirmation du statut de la langue*

française comme seule langue officielle au Québec et les mesures visant à en assurer la protection et l'usage auront ainsi induit une troisième tendance fondamentale. Selon les termes mêmes de la Charte, « ...langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité... ». Le français apparaît donc dès lors, de façon non équivoque, comme la langue commune de la vie publique pour les Québécois de toutes origines.

Ces trois grandes tendances conjuguées ont en quelque sorte constitué la trame et les ferments de l'évolution des problématiques touchant l'immigration et l'intégration des immigrants au Québec depuis 15 ans. C'est ainsi, par exemple, que depuis plusieurs années, les sondages d'opinion témoignent de *l'ouverture significative de la population québécoise face à l'immigration*, le niveau de cet appui dépassant régulièrement celui qui se manifeste ailleurs au Canada. Or, cette ouverture a été grandement déterminée par la prise de conscience de l'actuelle dynamique démographique, celle-ci devenant un des enjeux centraux associés à l'immigration, pour une collectivité qui avait longtemps été en situation d'autarcie démographique du fait de sa forte natalité. Mais cette ouverture a sans doute aussi été facilitée par la confiance et le sentiment de contrôle qui ont découlé au sein de la population québécoise, du rôle accru qu'a joué le gouvernement québécois dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'immigration et d'intégration qui lui soient propres, et de l'imposition claire du français comme langue de l'intégration.

La progression du français au sein de la population immigrée représente du reste une caractéristique marquante de la période en cause. Signalons, par exemple, que, selon les données du recensement de 1991, 71 % de cette population résidant alors au Québec déclarait pouvoir converser en français. Pour mémoire, rappelons que cette proportion était d'à peine 50 % en 1971. La tendance observée, chez les cohortes d'arrivées plus récentes, quant aux transferts linguistiques (abandon de la langue maternelle au profit d'une nouvelle langue, comme langue d'usage à la maison) est également significative. Chez les personnes immigrées depuis 1976 et ayant effectué un tel transfert, on constatait en 1991 que celui-ci s'était effectué dans une proportion de 67 % vers le français, comparativement à 33 % vers l'anglais. Et cette tendance devrait se renforcer considérablement au cours des prochaines décennies, la Loi 101 commençant à peine à produire son plein effet à cet égard. Les transferts linguistiques se réalisent en effet généralement à l'âge adulte, au moment où les écoliers d'hier fondent leur propre foyer. Or, seule une faible proportion des « enfants de la Loi 101 » avaient atteint cet âge en 1991.

Les dispositions de la *Charte de la langue française* relatives à la langue de la scolarisation au primaire et au secondaire auront par ailleurs contribué à une transformation radicale de la dynamique d'intégration des nouveaux arrivants. En entraînant la présence massive des enfants immigrants à l'école française, elles auront bien sûr permis un apprentissage rapide du français chez ces enfants et favorisé cet apprentissage chez leurs parents ; mais elles auront aussi contribué à créer les conditions d'une mise en relation quotidienne largement accrue des immigrants et de la communauté québécoise francophone. *Cette mise en relation élargie des Québécois francophones et des immigrants* s'est vécue non seulement à l'école mais aussi, à des degrés divers, au travail, dans les commerces, dans les loisirs, dans les milieux culturels et, au premier chef, dans la vie de quartier. Et la nature et le sens de cette mise en relation ont aussi été modelés par les *modifications profondes qu'ont connues les flux migratoires accueillis au Québec*. Très largement composés de candidats originaires d'Europe ou des États-Unis jusqu'aux années 1990, ces flux se sont par la suite rapidement diversifiés, les ressortissants de pays d'Asie, du Moyen-Orient, des Antilles, de l'Amérique latine et d'Afrique en venant à constituer une nette majorité des admissions.

Désormais caractérisée par cette diversité d'origine ethnique et culturelle et par l'absence, en son sein, de groupes nationaux particuliers pouvant prétendre à une quelconque hégémonie du fait de leur poids numérique, la nouvelle immigration vit son parcours d'intégration dans un contexte où des attentes précises ont été clairement exprimées par la majorité francophone, et où celle-ci contribue elle-même à la réalisation de ces attentes par l'intensité des rapports qu'elle établit avec les nouveaux arrivants. *Cette nouvelle donnée de l'intégration s'incarne en particulier dans le milieu montréalais.* Près de 85 % des immigrants continuent d'avoir pour destination l'Île-de-Montréal où, par ailleurs, le poids relatif des francophones se trouve en diminution, en conséquence de l'étalement urbain et de la faible natalité des récentes décennies. Il faut toutefois signaler, à ce chapitre, l'émergence d'une tendance, chez les immigrants d'arrivée récente, à une dissémination plus large au sein de la grande région de Montréal, Laval et la Montérégie bénéficiant principalement de ce nouveau modèle d'établissement des immigrants.

On ne saurait terminer cette trop brève description de l'évolution de l'immigration et de l'intégration au Québec au cours des quinze dernières années sans faire état de trois autres phénomènes ayant marqué cette époque. Il s'agit, d'abord, de *l'importance accrue qu'a revêtue l'accueil humanitaire*, celui-ci ayant constitué un volet permanent des politiques québécoises d'immigration et les admissions à ce titre ayant

représenté, année après année, une proportion importante du flux migratoire. Amorcé au tournant des années 1980 par le parrainage des réfugiés de la mer et par le programme visant les ressortissants haïtiens en situation irrégulière, cet accueil s'est par la suite poursuivi au profit des Libanais notamment, et, plus récemment, des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Et il a en outre été alimenté par le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié, le Québec ayant reçu près de 130 000 demandes d'asile depuis 1982.

La progression du taux de rétention des immigrants admis au Québec est un autre de ces phénomènes. Alors que la capacité du Québec à retenir ses immigrants a longtemps été moindre que celle du reste du Canada et qu'elle est encore aujourd'hui souvent mise en doute, le taux de présence de la population immigrée au Québec dépasse désormais 80 %, et est donc tout à fait comparable à celui observé pour l'ensemble du Canada. Le rôle accru que joue désormais la collectivité québécoise dans la sélection et l'intégration de son immigration n'est certainement pas étranger à cette évolution.

Notons enfin, en guise de conclusion, *la création récente du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*, dont la Loi constitutive confie notamment au ministère titulaire les fonctions de favoriser «[...] l'exercice pour les citoyens de leurs responsabilités civiques et sociales [...]» et de «[...] promouvoir la solidarité [...], l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel, favorisant l'appartenance au peuple québécois».